



ACTION SHEETS

**MESURES CONCRÈTES
POUR SÉCURISER LES
LIEUX DE CULTÉ**



TABLE DES MATIÈRES

1 Implication de la collectivité et de la société civile page **2**

2 Établir des voies de communication page **7**

3 Atténuer les menaces en ligne et la cybersécurité page **17**

4 Améliorer la compréhension des procédures de protection des données page **20**

5 Renforcement des mesures de sécurité dans les lieux de culte. page **22**

INTRODUCTION

PROJET PARTES

.Le projet PARTES, soutenu par l'Union européenne et réunissant 15 partenaires issus de 10 pays européens, a élaboré un modèle de prévention exhaustif, fondé sur des données probantes, inclusif et participatif, visant à protéger les lieux de culte. Pour répondre efficacement aux menaces sécuritaires pesant sur les sites religieux, il est essentiel de comprendre les phénomènes d'extrémisme violent sous-jacents et les mécanismes spécifiques par lesquels ils ciblent ces espaces. Ces connaissances doivent être intégrées aux mesures de protection. En outre, il est impératif d'impliquer les communautés religieuses dans l'élaboration des politiques et des stratégies, tout en sensibilisant le grand public à la rhétorique extrémiste toxique ainsi qu'aux spécificités des différentes confessions.

OBJECTIFS DU PROJET

- Cartographier le paysage des menaces spécifiques aux communautés religieuses concernées, y compris les menaces cybernétiques.
- Évaluer et analyser les vulnérabilités ainsi que les concepts de sécurité des communautés religieuses, tout en partageant les meilleures pratiques en matière de mesures de protection à l'échelle européenne.
- Établir des structures et des canaux de coopération et de communication entre les communautés religieuses et les autorités locales.
- Élaborer des mesures de sécurité proactives et préventives.
- Organiser des formations et des ateliers en collaboration avec les autorités religieuses et locales.
- Sensibiliser le grand public aux menaces et aux stratégies des organisations extrémistes visant les lieux de culte, tout en engageant dans des initiatives de prévention.

PARTES aspire à apporter une contribution significative à l'amélioration de la protection globale des espaces publics par la création et l'optimisation des concepts de prévention et de sécurité des lieux de culte. Cela s'effectue en tenant compte du paysage des menaces, de la dimension numérique et des phases ainsi que des mesures de pré-attaque ou de prévention, tout en établissant de nouvelles structures de communication avec les autorités.

CONSEILS

En réponse aux défis identifiés et aux objectifs du projet, les « fiches d'action » présentées ici ont été conçues comme un outil pratique. Ces fiches reflètent les connaissances acquises au cours du projet PARTES et visent à remédier aux vulnérabilités des lieux de culte mises en évidence tout au long de la recherche. Elles proposent des solutions claires et réalisables ainsi que des bonnes pratiques recueillies à travers l'Europe pour renforcer la sécurité des lieux de culte.

Les mesures recommandées couvrent une large gamme d'activités, notamment la promotion de la communication entre les diverses parties prenantes, la création de forums de dialogue interreligieux et l'organisation de formations sur les mesures de sécurité, tant physiques que numériques. Elles rassemblent les meilleures pratiques des pays partenaires impliqués dans PARTES, qui peuvent être adaptées à divers contextes nationaux. Le résultat est un catalogue de solutions prêtes à l'emploi et personnalisables, destiné à soutenir les futures formations de renforcement des capacités organisées dans le cadre du projet – et au-delà.

Les mesures proposées ont pour objectif de contrer les menaces immédiates pesant sur les lieux de culte tout en élaborant des stratégies de prévention à long terme, en collaboration étroite avec les autorités locales et d'autres organisations religieuses.

L'un des résultats majeurs du projet est l'approche PARTES Guardian, qui constitue le fondement des actions concrètes décrites dans ces fiches d'action. Cette approche sera dévoilée simultanément avec les fiches concernées. Ensemble, elles forment un recueil concis des actions possibles et nécessaires pour améliorer la protection des lieux de culte, au-delà de simples mesures de sécurité strictes, contribuant ainsi à des sociétés plus sûres et à une Europe plus sécurisée.



1 Implication de la collectivité et de la société civile





PROGRAMMES ÉDUCATIFS VISANT À COMBATTRE L'ANTISÉMITISME

CONTEXTE

Le Secrétariat général aux affaires religieuses du ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses, en partenariat avec le Musée juif de Grèce et des établissements scolaires à travers le pays, a élaboré cette initiative pour promouvoir la conscience historique et l'empathie chez les jeunes. En explorant l'histoire de l'Holocauste, les élèves prennent conscience de l'importance de la tolérance ainsi que des dangers liés aux préjugés et à la haine. Par ailleurs, le processus créatif de production de courts métrages permet aux élèves de s'engager pleinement avec le sujet et d'exprimer leur compréhension de manière profonde et significative.

GROUPE CIBLE

Les groupes cibles peuvent être classés comme suit: les étudiants, en particulier dans l'enseignement secondaire; les enseignants et les établissements d'enseignement.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Impacts escomptés de cette bonne pratique :

- Engagement historique : les élèves explorent en profondeur l'histoire de l'Holocauste, en mettant particulièrement l'accent sur les expériences des enfants juifs et des juifs grecs durant la Seconde Guerre mondiale.
- Expression créative : Un concours offre aux élèves l'opportunité d'exprimer leurs idées et leurs émotions à travers des courts métrages, établissant ainsi un lien personnel et émotionnel avec le sujet.
- Progrès pédagogique : La participation nécessite l'exploration de sources historiques primaires et secondaires, transformant les élèves en chercheurs et approfondissant leur compréhension des événements historiques.
- Sensibilisation culturelle : Compréhension de l'histoire locale des communautés juives en Grèce.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Annonce du concours annuel. Le Secrétariat général des affaires religieuses et le Musée juif de Grèce s'associent pour lancer le concours auprès des établissements scolaires de toute la Grèce. Les thèmes du concours sont choisis afin de souligner divers aspects de l'Holocauste.
- Étape 2 : Recherche et production de films par les élèves. Sous la direction de leurs enseignants, les élèves mènent des recherches à partir de sources primaires et secondaires. Des groupes d'élèves réalisent des courts métrages illustrant leur compréhension et leurs émotions concernant le sujet.
- Étape 3 : Soumission et évaluation. Les films sont présentés à un jury constitué d'historiens, d'éducateurs et de représentants du Musée juif de Grèce. L'évaluation repose sur l'exactitude historique, la créativité et l'impact émotionnel.
- Étape 4 : Récompenses et visites éducatives. Les films primés sont sélectionnés et leurs auteurs remportent une visite éducative au Musée national d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.



PACTE INTERRELIGIEUX

CONTEXTE

L'Association italienne de la prison et du territoire de Brescia a observé que l'absence d'interaction et de compréhension entre les divers groupes religieux et culturels dans de nombreuses villes entraîne une fragmentation sociale et des malentendus potentiels. Pour répondre à ce défi, cette initiative locale, mise en place dans la ville de Brescia, rassemble des représentants de différents groupes religieux. Orchestrée par des ONG et des membres de la communauté, elle a inspiré cette bonne pratique.

GROUPE CIBLE

Les groupes cibles comprennent : les représentants de divers groupes religieux ; les personnes étrangères n'ayant pas ou ne pouvant pas accéder aux filières éducatives formelles ; les ONG locales et les communautés religieuses ; les bénévoles enseignant la langue nationale ; ainsi que les acteurs communautaires au sens large.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Cette pratique exemplaire vise à :

- Promouvoir la connaissance et la compréhension des diverses religions et cultures à travers l'organisation d'événements dédiés.
- Faciliter les échanges entre des individus qui, autrement, n'auraient pas l'occasion de s'engager les uns avec les autres.
- Proposer des initiatives culturelles, telles que des cours d'italien animés par des bénévoles, en ciblant les personnes qui n'ont pas accès, ou n'ont pas la possibilité d'accéder, aux systèmes d'éducation formelle.
- Favoriser un environnement sûr et cohésif grâce à la collaboration de tous les acteurs communautaires impliqués.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Organisation d'initiatives interconfessionnelles et culturelles. Concevoir et mettre en oeuvre des événements réunissant des individus de divers horizons religieux et culturels. Intégrer des activités telles que des dialogues interconfessionnels, des festivals culturels et des projets de service communautaire collaboratifs.
- Étape 2 : Éducation linguistique. Recruter et former des bénévoles pour enseigner la langue nationale aux étrangers qui n'ont pas ou ne peuvent pas accéder aux systèmes éducatifs formels.
- Étape 3 : Élaborer des programmes de sensibilisation spécifiquement destinés aux femmes, aux jeunes adultes et aux personnes âgées rencontrant des obstacles à l'intégration. Offrir des cours de langue et des séances d'orientation culturelle personnalisées pour répondre à leurs besoins.
- Étape 4 : Collaborer avec les ONG locales, les communautés religieuses et d'autres parties prenantes afin d'assurer une approche collaborative. Encourager les membres de la communauté à s'engager et à contribuer à l'initiative, cultivant ainsi un sentiment de responsabilité collective.



IMPLIQUER LA COLLECTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

CONTEXTE

L'objectif de cette initiative, portée par l'association partenaire du projet « Les Militants des Savoirs », est de recueillir les témoignages de victimes d'attentats afin de créer une pièce de théâtre basée sur ces récits. Cette pièce sera présentée à des lycéens ainsi qu'à des communautés religieuses, dans le but de promouvoir la compréhension mutuelle et de renforcer la résilience face aux actes de haine et de violence. Cette démarche s'inspire des actions précédemment menées à la suite des attentats de l'école juive Ozar HaTorah à Toulouse.

GROUPE CIBLE

Les victimes de l'attentat et leurs familles ; les jeunes étudiants ; les communautés religieuses (musulmanes, juives, chrétiennes) et les intervenants éducatifs et culturels.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Recueillir des témoignages à travers des ateliers individuels et collectifs afin de transformer les récits personnels en mémoire collective.
- Collaborer avec un dramaturge pour adapter les témoignages en une pièce de théâtre, interprétée par des élèves du secondaire.
- Organiser des présentations publiques de la pièce lors de rencontres interconfessionnelles et dans les établissements scolaires, suivies de discussions visant à renforcer la compréhension mutuelle.
- Favoriser le dialogue intergénérationnel et interreligieux les religions.
- Utiliser l'art comme vecteur de résilience et de transmission de la mémoire collective.
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la violence et du terrorisme à travers une approche artistique.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Collecte de témoignages de victimes et de témoins de l'attaque. Le réalisateur du projet recueille des récits émouvants de victimes et de témoins, illustrant le traumatisme vécu par l'attaque. Ces témoignages seront adaptés en dialogues pour la pièce.
- Étape 2 : Collaboration avec des dramaturges et des jeunes pour rédiger et mettre en scène la pièce. L'objectif est de s'appuyer sur ces témoignages afin de concevoir une campagne de sensibilisation aux conséquences de la violence terroriste. Elle narre les événements tragiques et examine les émotions ainsi que le besoin de résilience des victimes.
- Étape 3 : Représentations théâtrales dans les lycées et lors de rencontres interconfessionnelles, suivies de débats avec les participants. La pièce devrait être présentée aux lycéens ainsi qu'à diverses communautés religieuses afin d'initier un dialogue intergénérationnel et interreligieux sur la tolérance, la paix et la mémoire collective. Le projet ambitionne de transformer la douleur en un vecteur d'apprentissage et de solidarité.



CAMPUS DES CROYANCES

CONTEXTE

Neuf communautés religieuses distinctes de Vienne participent à l'association « Campus des religions » avec le soutien de la ville de Vienne. Cette collaboration continue repose sur une tradition bien établie d'échanges interreligieux entre les divers groupes religieux et permet, par exemple, la mise en œuvre d'actions communes, notamment en cas d'attaques violentes ou de situations politiques difficiles. Les groupes religieux représentés incluent l'Église catholique romaine, l'Église protestante, l'Église orthodoxe, le sikhisme, le judaïsme, l'islam, l'Église néo-apostolique, le bouddhisme et l'hindouisme.

GROUPE CIBLE

Représentants des communautés religieuses à l'échelle locale et nationale, appuis des autorités publiques, initiatives interreligieuses et interculturelles.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Renforcement des relations personnelles entre les membres des communautés religieuses, favorisant ainsi des opportunités d'échange sur les défis et les opportunités partagés.
- Affirmation d'une présence publique collective lors de périodes difficiles, servant de symbole d'unité et de solidarité.
- Facilitation d'initiatives communes pour lutter contre la haine et les attaques visant les lieux de culte.
- Promotion de la compréhension interreligieuse et interculturelle au sein des communautés, avec un potentiel de diffusion par effet multiplicateur.
- Fourniture d'informations sur chaque groupe religieux et encouragement à l'unité grâce à l'organisation d'événements interconfessionnels.
- Création d'un espace physique partagé pour des célébrations communes et des échanges.
- Opposition aux convictions religieuses extrémistes par une démonstration manifeste de paix et d'unité entre les différentes confessions.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Étape 1 : Rassembler au moins deux représentants religieux ayant un solide réseau auprès d'associations religieuses ou interculturelles et partageant une volonté de promouvoir et développer les échanges. Les associations déjà impliquées dans des initiatives interconfessionnelles seront particulièrement précieuses
- Étape 2 : Collaborer avec les autorités locales pour légitimer l'initiative. Un « Département des affaires religieuses » pourrait jouer un rôle clé en établissant des liens avec divers groupes religieux
- Étape 3 : Une fois l'initiative lancée, planifier des réunions régulières avec des dignitaires des différentes communautés religieuses. Chaque rencontre devrait être accueillie par une communauté différente et diffusée sur les réseaux sociaux. Organiser des célébrations communes, publier des déclarations conjointes, et tenir le public informé des avancées
- Étape 4 : Échanger avec d'autres initiatives interconfessionnelles à l'échelle nationale et internationale.
- Étape 5 : Développer un concept pour un espace physique de rencontre interconfessionnelle et interculturelle.



2 Établir des canaux de communication





DES TABLES RONDES VISANT À PROMOUVOIR LE DIALOGUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

CONTEXTE

Plusieurs lacunes en matière de communication ont été relevées par le partenaire du projet FUNDEA au cours des différentes phases de sa recherche. Les canaux de communication étaient soit inexistant, soit mal structurés, ou encore exclusifs envers certaines parties prenantes. Pour répondre à ces défis, FUNDEA a élaboré une bonne pratique qui a déjà prouvé son efficacité. Cette approche permet aux acteurs concernés d'exprimer leur capacité à anticiper et à résoudre les conflits et problèmes rencontrés.

GROUPE CIBLE

Les groupes cibles peuvent être classés en deux catégories : les principales parties prenantes et les communautés religieuses, regroupant les ONG, les bénévoles religieux, les institutions gouvernementales, les universités, les organisations de la société civile et les établissements d'enseignement.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

L'objectif principal de la « Table ronde pour le dialogue » est de favoriser une stratégie d'action collective qui contribue à la coexistence pacifique au sein de la société et d'encourager la résolution collaborative des problèmes. La participation à ces tables rondes permet à chaque groupe social de se sentir entendu et de disposer de canaux pour exprimer ses préoccupations et ses enjeux. Cela démontre à la société qu'il existe des moyens pacifiques d'exprimer et de résoudre les griefs, rendant ainsi les alternatives non conventionnelles ou violentes moins attrayantes.

Il est important de noter que la volonté des acteurs de s'engager et l'établissement d'une base de confiance entre eux sont cruciales pour le succès de l'initiative. Cela requiert un processus graduel et l'engagement total des parties prenantes.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Cartographie des canaux de communication. Identifier les lacunes des canaux de communication existants et planifier la mise en place de tables rondes de dialogue.
- Étape 2 : Identifier les principaux acteurs. Recenser les parties prenantes (ONG, confessions religieuses, institutions gouvernementales, universités, OSC et établissements d'enseignement) qui participeront aux tables rondes, en veillant à ce que tous les groupes concernés soient représentés.
- Étape 3 : Déterminer le type de table ronde à organiser (locale, nationale, interconfessionnelle ou sectorielle) en fonction des besoins identifiés. Établir la fréquence des réunions (hebdomadaire, mensuelle ou annuelle) et concevoir des lignes directrices pour encadrer la participation et les discussions.
- Étape 4 : Garantir la durabilité. Encourager l'engagement à long terme de toutes les parties prenantes, en soulignant l'importance d'une implication et d'une collaboration continues.



ÉTABLIR DES CANAUX DE COMMUNICATION AVEC LES AUTORITÉS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA LOI

CONTEXTE

Les incidents récents ciblant des lieux de culte ont mis en lumière un déficit manifeste de communication entre les institutions religieuses et les autorités locales d'urgence. Trop souvent, les forces de l'ordre se présentent sur les lieux d'attaque sans avoir connaissance de la configuration des bâtiments, ce qui engendre confusion et retards dans la sécurisation des sites. Le partenaire du projet Diakonija propose une approche proactive visant à garantir que la police et les pompiers soient familiarisés avec la communauté religieuse et la disposition de ses bâtiments, améliorant ainsi la réactivité face aux situations d'urgence.

GROUPE CIBLE

Le groupe cible inclut les dirigeants d'organisations religieuses ainsi que les autorités locales en matière d'urgence, notamment les forces de police et les services d'incendie.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Les pratiques optimales comprendraient :

- Établir des protocoles de communication précis (c'est-à-dire des règles définissant qui communique quoi, comment, à qui et quand). S'assurer que tous les dirigeants possèdent les coordonnées actualisées de la police locale, des pompiers et des autres services d'urgence.
- Encourager la coopération avec les services d'urgence locaux afin de développer des plans d'action pour les scénarios d'urgence éventuels.
- Élaborer un plan d'urgence cohérent et intégré pour les lieux de culte de la région. Ce plan doit être efficace et accessible, offrant des directives précises sur l'évacuation et assurant une réponse rapide.
- Proposer une formation au personnel et aux bénévoles concernant les protocoles d'évacuation et d'intervention immédiate.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Établir des canaux de communication fiables et permanents entre la direction de l'organisation religieuse et les autorités locales d'urgence. Nommer une personne chargée de ces protocoles de communication.
- Étape 2 : Présenter des informations générales sur les principaux types d'attaques et leurs caractéristiques, ainsi que sur la zone et les vulnérabilités du site.
- Étape 3 : Inviter les pompiers locaux à votre réunion du conseil d'administration afin de se rencontrer, d'examiner l'agencement du bâtiment et les sorties, et d'élaborer un plan d'évacuation.



LIEU DE CULTE INTERCONFESSIONNEL

CONTEXTE

L'objectif de cette mesure est de contrer l'idée largement répandue selon laquelle les religions sont incapables ou réticentes à coopérer efficacement. L'initiative allemande « House of One » à Berlin illustre le contraire en démontrant comment un projet de construction collaborative peut encourager le dialogue et la coopération interreligieuse. De telles initiatives transforment le dialogue et la coopération entre les religions en un véritable échange grâce à la méthode de la « construction collaborative ».

GROUPE CIBLE

Les principaux groupes cibles concernés par cette action incluent les communautés religieuses et leurs dirigeants, la société civile, les architectes, les artistes, les ingénieurs ainsi que les autorités gouvernementales.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Le processus de construction est co-conçu par des architectes juifs, musulmans et chrétiens, ainsi que par des bénévoles, des membres de la société civile et des communautés religieuses, dans le but de créer un lieu de culte interreligieux commun. Bien que ce concept ne soit pas réalisable dans toutes les villes ou tous les contextes locaux, certains éléments peuvent être adaptés et mis en œuvre dans d'autres domaines. À Stuttgart, par exemple, une petite soucca est en cours de construction pour accueillir des dialogues interreligieux, des expositions et des ateliers sur le racisme antimusulman et l'antisémitisme. Ces initiatives montrent comment des efforts collaboratifs dans des espaces partagés peuvent promouvoir une coexistence pacifique et dissiper les malentendus.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Étape 1 : Collaborer avec les communautés religieuses locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour évaluer l'état actuel des relations interconfessionnelles et identifier les domaines nécessitant des améliorations.
- Étape 2 : Déterminer le type de projet collaboratif à mettre en œuvre (par exemple, projets de construction partagée, événements communautaires, séances de dialogue), en fonction de l'évaluation des besoins, du contexte local et des participants concernés.
- Étape 3 : Constituer un comité de planification regroupant des représentants des diverses communautés religieuses, de la société civile et des autorités locales afin de superviser le projet. Se préparer à faire face aux défis ou aux conflits qui pourraient surgir durant le projet à travers un dialogue ouvert et respectueux.
- Étape 4 : Identifier des sources de financement fiables auprès des autorités locales, des institutions religieuses, des ONG et d'autres partenaires potentiels. Assurer une collaboration efficace et un engagement total afin de garantir la viabilité du projet.



COMMUNICATION CONJOINTE POUR COMBATTRE LA STIGMATISATION DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

CONTEXTE

À la suite de l'assassinat d'un prêtre chrétien à Algésiras (Espagne) par un djihadiste, les autorités musulmanes et catholiques ont émis une déclaration conjointe condamnant l'attaque et affirmant que « cet acte ne représente pas l'islam, mais que l'islam est une religion de paix ». De telles déclarations communes aident à prévenir la stigmatisation des communautés religieuses et à délégitimer les tentatives potentielles de groupes extrémistes d'exploiter la souffrance des victimes. Cette initiative favorise la coopération entre les communautés religieuses afin d'envoyer un message commun de tolérance face à de tels incidents.

GROUPE CIBLE

Le public visé inclut les communautés religieuses ainsi que les autorités publiques ou les ONG qui les accompagnent.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

La stigmatisation et la déshumanisation croissantes des communautés religieuses, en particulier de la communauté musulmane, ont intensifié le risque d'attaques. Cette situation est aggravée par une couverture médiatique biaisée des attaques et des crimes haineux, ainsi que les discours de haine en ligne, qui polarisent davantage les débats et les discussions sur la religion. Ces dynamiques renforcent la stigmatisation et les opinions d'exclusion, engendrent des sentiments de rejet envers les communautés religieuses et légitiment certaines attitudes violentes à leur égard. Toutefois, des initiatives conjointes peuvent contrer ce phénomène. Elles consistent notamment à établir des canaux de confiance entre les communautés religieuses, leur permettant de faire des déclarations publiques communes condamnant les actes de violence ou de haine survenant dans leur société. Cela démontre à la population locale l'unité des différentes religions et leur position collective contre la violence et la haine. Ces déclarations publiques symboliques contribuent également à prévenir l'exploitation des victimes par des groupes extrémistes.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Établir des canaux de communication. Les communautés religieuses cultivent des relations solides qui leur permettent de préserver une communication efficace.
- Étape 2 : Déclarations publiques conjointes. Des canaux de confiance entre les communautés religieuses leur permettent de formuler des déclarations publiques communes condamnant les actes de violence ou de haine qui se manifestent dans leur société.
- Étape 3 : Impliquer les autorités publiques. L'engagement des autorités publiques et d'autres parties prenantes, telles que les forces de police ou les représentants de l'État, accroît l'efficacité de ces initiatives.



PROTOCOLES OFFICIELS DE COOPÉRATION ENTRE ENTITÉS RELIGIEUSES

CONTEXTE

Cette pratique exemplaire, suggérée par le partenaire du projet IPS, repose sur le protocole formel de collaboration entre les communautés religieuses de Porto, visant à renforcer les relations interconfessionnelles en atténuant le risque de conflit et en optimisant les efforts de sécurité collective. En promouvant une communication et une coopération continues, cette approche permet de mieux protéger les lieux de culte grâce à une stratégie unie et coordonnée.

GROUPE CIBLE

Communautés religieuses locales, telles que l'Église catholique, la communauté islamique, la communauté juive, ainsi que d'autres religions et croyances présentes sur le territoire ; autorités locales et organisations civiques engagées dans la promotion de la cohésion sociale ; grand public et communauté locale au sens large.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- L'élaboration de protocoles de collaboration écrits et formels afin de favoriser le dialogue interreligieux.
- Une compréhension approfondie et un respect mutuel accru entre les diverses communautés religieuses.
- Une méthode systématique pour aborder les préoccupations partagées et encourager la collaboration.
- Une tradition consolidée de coexistence pacifique et d'intégration de divers groupes religieux.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Étape 1 : Organiser des réunions préliminaires avec les dirigeants des diverses communautés religieuses afin de discuter des objectifs et de l'étendue de la collaboration. Identifier les domaines d'intérêt commun et les activités potentielles visant à favoriser le dialogue interreligieux.
- Étape 2 : Rédiger un projet de protocole de collaboration précisant les objectifs, les rôles et les responsabilités de chaque communauté religieuse. Intégrer des dispositions concernant des réunions régulières, des activités communes et des mécanismes de résolution des conflits.
- Étape 3 : Organiser des événements et des ateliers interconfessionnels afin de présenter le protocole de collaboration à l'ensemble de la communauté. Favoriser la participation des membres de toutes les communautés religieuses pour assurer l'inclusion et un soutien étendu.
- Étape 4 : Conclure le protocole de collaboration en impliquant toutes les communautés religieuses. Organisez une cérémonie officielle de signature avec des représentants de chaque communauté afin d'approuver publiquement le protocole.
- Étape 5 : Mettre en place un calendrier de réunions et d'événements interconfessionnels réguliers. Constituer des comités pour organiser et réaliser les activités stipulées dans le protocole.



DIALOGUE INTERRELIGIEUX EN MILIEU CARCÉRAL

CONTEXTE

L'Association italienne des prisons et du territoire de Brescia propose une approche basée sur des bonnes pratiques, issue de son expérience dans les établissements pénitentiaires de Brescia, visant à promouvoir des projets interreligieux. Cette initiative est particulièrement pertinente dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent en milieu carcéral. Elle permet d'aider les détenus à vivre leur foi religieuse de manière sécurisée, tout en réduisant les risques liés à l'influence d'imams autoproclamés susceptibles de diffuser des idéologies dangereuses et de renforcer des sentiments hostiles envers les personnes considérées comme "non-croyantes".

GROUPE CIBLE

Détenus musulmans ; personnel et administration pénitentiaires ; administration pénitentiaire centrale responsable de l'autorisation des imams ; imams et leaders religieux ; ONG et organisations favorisant le dialogue interreligieux et interculturel.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Cette initiative a pour objectif de :

- Fournir un accompagnement spirituel et des conseils aux détenus musulmans.
- Prévenir la diffusion de pensées radicales au sein des établissements pénitentiaires.
- Favoriser le dialogue interreligieux et interculturel, contribuant ainsi à un environnement carcéral plus pacifique et plus compréhensif.
- Mobiliser les ONG afin de renforcer les projets interreligieux dans les établissements pénitentiaires, en exploitant leur expertise et leurs ressources.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- **Étape 1 : Sélection et autorisation d'imams qualifiés.** Simplifier la procédure complexe de sélection et d'autorisation d'entrée des imams dans les établissements pénitentiaires. Garantir un processus d'évaluation transparent et efficace par l'administration pénitentiaire centrale afin de déterminer l'aptitude des imams à exercer cette fonction. La pénurie d'imams qualifiés devrait être résolue par le recrutement et la formation d'un plus grand nombre de personnes pour servir dans les prisons, ainsi qu'en offrant des incitations et un soutien aux imams prêts à assumer ce rôle exigeant.
- **Étape 2 : Élaborer des projets de dialogue interreligieux et interculturel au sein des établissements pénitentiaires,** en envisageant une collaboration avec des ONG sur le terrain pour mettre en œuvre et promouvoir ces initiatives, tout en s'assurant qu'elles touchent un public plus large parmi la population carcérale. Coordonner les efforts avec d'autres parties prenantes, telles que les dirigeants et les organisations communautaires, afin de garantir la cohérence des approches et de partager les meilleures pratiques.
- **Étape 3 : Établir un système de suivi et d'évaluation réguliers de l'efficacité des imams et des projets interreligieux.** Tirer parti des retours des détenus, des imams et du personnel pénitentiaire pour améliorer continuellement les programmes.



TRADUCTION DES INSCRIPTIONS

CONTEXTE

Au Portugal, la traduction des inscriptions du Coran dans la mosquée de Lisbonne favorise directement la transparence et la compréhension tout en atténuant les idées fausses et les préjugés. Cette pratique a pour objectif de renforcer l'éducation religieuse, ce qui peut diminuer le risque à long terme de radicalisation et améliorer la sécurité globale du lieu de culte en cultivant une communauté plus informée et respectueuse.

GROUPE CIBLE

Visiteurs non arabophones des mosquées ; communautés musulmanes désireuses de promouvoir l'intégration avec les communautés locales ; leaders religieux souhaitant fournir des informations précises sur le Coran et l'islam ; décideurs politiques et organisateurs communautaires cherchant à encourager le dialogue et la compréhension interculturels.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Agir en tant que référence pour favoriser la transparence et la compréhension.
- La traduction de textes religieux permet de démystifier leur contenu, le rendant accessible et compréhensible à un public élargi.
- Offrir un accès direct aux enseignements authentiques du Coran dans le but de diminuer les préjugés et les idées reçues.
- Favoriser une compréhension partagée des textes religieux afin de prévenir les interprétations radicales et de promouvoir une coexistence harmonieuse.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Identifiez les mosquées et autres lieux de culte susceptibles de tirer parti d'inscriptions coraniques multilingues. Consultez des érudits religieux, des traducteurs et des leaders communautaires afin d'assurer des traductions précises et respectueuses.
- Étape 2 : Développer des traductions de qualité du Coran dans les langues locales. Concevoir et réaliser des inscriptions pouvant être affichées à côté du texte arabe original de manière claire.
- Étape 3 : Organiser des ateliers et des séances d'information afin de présenter l'initiative aux communautés musulmanes et au grand public. Favoriser le dialogue et recueillir les retours des visiteurs pour optimiser en permanence la mise en œuvre.
- Étape 4 : Évaluer régulièrement l'impact des inscriptions sur la compréhension des visiteurs et les perceptions de la communauté. Collecter et analyser les retours afin d'évaluer l'efficacité et d'identifier les axes d'amélioration.



ÉTABLIR UNE INITIATIVE INTERRELIGIEUSE

CONTEXTE

Les musulmans et les juifs partagent une histoire commune depuis longtemps. Cependant, les tensions peuvent parfois s'intensifier, notamment en raison d'événements géopolitiques. Bien que le conflit au Moyen-Orient ne soit pas intrinsèquement religieux, il contribue néanmoins à l'antisémitisme et à l'islamophobie. En réponse à cette situation, l'EFSAS, partenaire du projet, a organisé plusieurs rencontres interreligieuses aux Pays-Bas afin de créer un espace de discussion et d'échange d'opinions entre divers groupes religieux.

GROUPE CIBLE

Cette pratique exemplaire s'adresse aux communautés religieuses locales, englobant toutes les religions et confessions présentes sur le territoire, ainsi que les autorités locales et le grand public.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Briser les stéréotypes et promouvoir la compréhension mutuelle entre musulmans et juifs pour atténuer les tensions et les préjugés.
- Lutter contre l'extrémisme par un dialogue qui s'oppose à l'antisémitisme et à l'islamophobie, en abordant les divergences de manière pacifique et en atténuant les discours extrémistes.
- Les dialogues établissent des alliances entre les groupes religieux, favorisant la résilience et consolidant les liens communautaires.
- Promouvoir la coexistence pacifique et illustrer que la foi – en dépit de ses divergences – peut rassembler plutôt que diviser.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Interrogez-vous sur les moyens d'approfondir votre compréhension de votre propre identité religieuse. Quelle est la signification de votre religion pour vous ? De quelle manière influence-t-elle votre identité et vos perspectives ?
- Étape 2 : Une fois les fondamentaux identifiés, commencez à engager les individus. À ce stade, il peut être bénéfique d'établir un « contact » personnel. La constitution d'une équipe diversifiée peut favoriser l'implication de nouvelles personnes.
- Étape 3 : Débutez par évoquer votre vie personnelle et apprenez à vous connaître, en mettant l'accent sur les points communs. Efforcez-vous d'éviter les controverses dès le départ, jusqu'à ce qu'une relation de confiance soit instaurée.
- Étape 4 : Lorsque le groupe est prêt à aborder des sujets délicats, favorisez un dialogue ouvert plutôt qu'un débat. Concentrez-vous sur l'impact personnel des situations et, surtout, écoutez votre interlocuteur. Posez des questions. Il n'est pas nécessaire d'être en accord avec autrui pour parvenir à une compréhension mutuelle.
- Étape 5 : Considérez l'impact que vous pouvez exercer sur votre environnement. Si des tensions émergent, envisagez d'inclure davantage de personnes dans votre initiative et explorez les moyens de réduire ces tensions.



CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE INTERRELIGIEUX AU SEIN DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CONTEXTE

Inspirée par Toulouse Fraternité - Conseil de laïcité, cette initiative a pour but de promouvoir le vivre ensemble et de prévenir les tensions en permettant à chaque communauté de mieux se comprendre dans un cadre de respect mutuel. L'objectif ultime est de renforcer les canaux de communication entre les diverses communautés religieuses et les autorités locales en établissant des espaces de dialogue interreligieux au sein des communes.

GROUPE CIBLE

Représentants des communautés religieuses ;
représentants des collectivités locales ; citoyens
laïques et associations.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Créer des espaces de dialogue au sein des communes afin de promouvoir les échanges entre les représentants de diverses religions et les laïcs.
- Organisation systématique de rencontres thématiques sur la laïcité, le rôle des religions dans l'État et la prévention des tensions religieuses.
- Promotion d'une série de conférences sur les pratiques religieuses afin de mieux connaître et comprendre les différentes communautés.
- Améliorer le dialogue intercommunautaire et prévenir les conflits religieux.
- Implication des autorités locales dans la promotion d'une cohabitation harmonieuse.
- Construire une citoyenneté inclusive et promouvoir la sensibilisation aux principes laïques.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Création de groupes interconfessionnels et laïcs au sein des communes. Mettre en place un cadre au sein des communes pour accueillir des représentants de diverses communautés religieuses (musulmanes, chrétiennes, juives, bouddhistes, etc.) et encourager des échanges constructifs sur des thématiques relatives au vivre-ensemble et à la laïcité.
- Étape 2 : Organisation de réunions régulières sur des thématiques spécifiques, telles que le rôle des communautés religieuses dans l'État, la place de la religion dans l'espace public, la laïcité, la gestion des espaces publics, ainsi que des initiatives communes en faveur de la paix.
- Étape 3 : Établir des actions collectives telles que des conférences, des débats publics et des initiatives interreligieuses (par exemple, Toulouse Fraternité, Conseil de laïcité). Il serait envisageable d'organiser un cycle de conférences, avec des rencontres consacrées à chaque religion (comme le judaïsme et l'islam), permettant aux participants d'approfondir leur compréhension des pratiques et des croyances des autres communautés, tout en respectant les principes de laïcité.



3 Atténuer les menaces en ligne et la cybersécurité



LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DES DISCOURS DE HAINE SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

CONTEXTE

Une pratique efficace pour les communautés religieuses consiste à s'assurer qu'elles maîtrisent la gestion du discours en ligne. La formation des modérateurs au sein de ces communautés est essentielle dans ce processus. En fournissant aux modérateurs les connaissances et les outils nécessaires, la gestion et l'atténuation des discours de haine peuvent être considérablement optimisées. De plus, encourager un environnement de discours respectueux contribue non seulement à diminuer l'incidence des discours de haine, mais établit également un exemple positif pour l'ensemble de la communauté en ligne.

GROUPE CIBLE

Le public visé inclut les organisations religieuses et leur personnel, les plateformes de médias sociaux ainsi que les autorités responsables de l'application de la loi.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Fournir des directives et de ressources sur les stratégies efficaces de modération de contenu, y compris l'utilisation d'outils automatisés et de modérateurs humains.
- Encourager la collaboration avec les plateformes de médias sociaux afin d'optimiser les processus de signalement des contenus nuisibles.
- Développement d'un système de signalement unifié, convivial et doté d'instructions claires, permettant aux membres des communautés religieuses de rapporter les incidents de discours haineux tout en garantissant une réponse rapide
- Proposer une formation au personnel et aux bénévoles sur l'identification et le traitement efficace des discours de haine.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Stratégies efficaces pour la modération du contenu. Élaborer des lignes directrices et des ressources complètes et accessibles sur la modération du contenu à l'intention des institutions religieuses.
- Étape 2 : Protocoles de signalement. Formulez des directives précises concernant l'utilisation des outils de signalement des discours de haine sur les réseaux sociaux et la procédure de signalement des incidents aux autorités compétentes, y compris aux forces de l'ordre.
- Étape 3 : Formations et séminaires. Organisez régulièrement des sessions de formation et/ou des séminaires pour le personnel et les bénévoles sur l'identification et la gestion des discours de haine en ligne.
- Étape 4 : Campagnes de sensibilisation. Concevez des supports pédagogiques, tels que des brochures, des vidéos et des infographies, afin de souligner les conséquences des discours de haine et l'importance d'une communication respectueuse.



RENFORCER LA CYBERSÉCURITÉ DES ORGANISATIONS RELIGIEUSES

CONTEXTE

Pour se prémunir, les communautés religieuses doivent instaurer des mesures de cybersécurité strictes. Ces mesures présentent de nombreux avantages, notamment la protection des données sensibles, l'assurance de la continuité des services et la réduction des risques financiers et réputationnels. L'adoption de telles stratégies est cruciale pour la sécurité et la stabilité des institutions religieuses dans le contexte numérique contemporain.

GROUPE CIBLE

Le public principal inclut le personnel essentiel des organisations religieuses, englobant une variété de rôles avec des responsabilités définies et divers niveaux d'accès aux informations sensibles.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- La coopération avec des spécialistes en cybersécurité et des instances locales fournit une formation et des ressources personnalisées pour soutenir les communautés religieuses dans leur lutte contre les cyber-menaces.
- L'établissement de canaux de communication assure un signalement et une réponse rapide aux incidents de cybersécurité, réduisant ainsi les dommages potentiels.
- Des audits de sécurité réguliers permettent d'identifier les vulnérabilités, d'évaluer les mesures en place et de mettre en œuvre les améliorations requises pour renforcer les défenses.
- L'emploi d'un logiciel antivirus de renom, l'activation de l'authentification multifacteur et la vigilance à l'égard des attaques d'ingénierie sociale sont essentiels pour garantir une cybersécurité solide.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : mettez en place un routeur avec des fonctionnalités intégrées, y compris un pare-feu matériel, un blocage de connexion régional, un filtrage de nom de domaine et une fonctionnalité VPN intégrée (réseau privé virtuel, qui crypte votre connexion Internet pour renforcer la confidentialité et la sécurité).
- Étape 2 : évitez d'utiliser des comptes de messagerie gratuits ou des services de stockage Cloud. Créez plutôt un environnement sécurisé pour le partage d'informations en utilisant des services de messagerie chiffrés et privilégiez des solutions de stockage en nuage sûres.
- Étape 3 : utilisez une connexion VPN chaque fois que vous accédez à Internet, que ce soit depuis un téléphone ou un ordinateur. Sélectionnez un fournisseur VPN de confiance.
- Étape 4 : Réalisez des audits documentaires afin d'identifier les documents cruciaux pour votre organisation. Élaborez des copies numériques de ces documents et conservez-les dans un espace de stockage cloud sécurisé. Procurez-vous des copies certifiées conformes (documents officiellement authentifiés et reconnus pour une utilisation à l'étranger) des documents essentiels et entreposez-les en toute sécurité à l'extérieur du pays en cas de crise nationale.

The background is a close-up, slightly blurred image of a document with a grid pattern. A blue horizontal band with the text 'isations Policies' is visible. A pen tip is pointing towards the bottom right. The main text is overlaid on the left side.

4 Améliorer la compréhension des procédures de protection des données



CRÉATION D'UNE INITIATIVE DE BULLETIN D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES RELIGIEUSES

CONTEXTE

Les communautés religieuses sont responsables de la gestion de leur propre protection des données, conformément à l'article 91 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Cette disposition leur permet d'établir leurs propres règles en matière de protection des données, sous certaines conditions. Cependant, les praticiens de ces communautés rencontrent souvent des difficultés à se tenir informés des méthodes de gestion des données au sein de leurs institutions et à suivre les mises à jour des autorités de protection des données ou des décisions judiciaires. Face à ces défis, une demande croissante émerge pour des ressources et des lignes directrices pratiques qui abordent ces enjeux tout en offrant un aperçu de la relation plus large entre la théologie, les pratiques religieuses et les droits fondamentaux. Dans ce contexte, s'abonner à une newsletter spécialisée sur la protection des données est reconnu comme une bonne pratique pour répondre à ces besoins.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Le blog et la newsletter en langue allemande « Article 91 Blog » (« Protection des données pour les églises et les communautés religieuses ») sont devenus des ressources inestimables pour les délégués à la protection des données, les professionnels du droit, ainsi que pour les responsables des églises, synagogues, mosquées et autres communautés religieuses. En proposant des mises à jour régulières sur les nouvelles réglementations nationales, les décisions judiciaires et l'évolution des pratiques des autorités de protection des données, la newsletter permet aux parties prenantes de rester informées et conformes aux exigences légales dans ce domaine. Par ailleurs, un blog similaire pourrait être développé comme une plateforme dédiée offrant des opportunités de formation ou de mentorat spécifiques à la protection des données dans un contexte religieux.

GROUPE CIBLE

Les professionnels au sein des communautés religieuses, notamment les délégués à la protection des données dans les églises, les synagogues, les mosquées et d'autres institutions.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Commencez par identifier les besoins de votre public cible et comprenez que ses défis particuliers ainsi que ses besoins en information orienteront le contenu de vos publications.
- Étape 2 : Élaborer un plan de contenu incluant des mises à jour régulières sur la manière dont les diverses communautés religieuses gèrent la protection de leurs données, des informations provenant des autorités de protection des données, ainsi que des évolutions dans les décisions judiciaires. Intégrer des opportunités de formation sur les questions de protection des données propres aux communautés religieuses.
- Étape 3 : Établir une liste d'abonnés potentiels, en mettant l'accent sur les particuliers et les professionnels au sein d'institutions religieuses susceptibles de tirer profit de ces informations spécialisées.
- Étape 4 : Veillez à ce que votre newsletter respecte la vie privée de ses abonnés et soit conforme aux principes de protection des données qu'elle défend.
- Étape 5 : Au fur et à mesure que la newsletter/plateforme acquiert en popularité, envisagez de collaborer avec d'autres organisations, experts ou fournisseurs de formation dans le domaine afin d'enrichir le contenu et d'élargir votre portée.



5 Renforcement des mesures de sécurité dans les lieux de culte



MESURES DE BASE POUR LE FONCTIONNEMENT SÉCURISÉ D'UN LIEU DE CULTE

CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, les lieux de culte sont malheureusement devenus la cible d'actes de vandalisme et d'actions criminelles, perturbant leur fonctionnement et constituant une menace pour leur sécurité. Afin d'atténuer ces menaces, des mesures de protection de base doivent être mises en œuvre pour assurer le fonctionnement sécurisé d'un lieu de culte, offrant plusieurs avantages essentiels et garantissant la sécurité ainsi que le bien-être de la congrégation et du personnel. Ces mesures de protection fondamentales ne visent pas seulement à prévenir les préjudices, mais également à favoriser un environnement sûr, accueillant et résilient qui soutient la mission et les valeurs du lieu de culte.

GROUPE CIBLE

Les principaux publics concernés incluent les communautés religieuses et leurs dirigeants, ainsi que le personnel d'urgence et de sécurité.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Ces mesures peuvent être physiques, procédurales ou comportementales, et leur valeur ajoutée inclut :

- Sécurité et protection
- Capacité de réaction aux crises
- Conformité aux réglementations
- Protection des biens
- La durabilité des installations
- Confiance renforcée
- Image publique favorable et confiance de la communauté

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Étape 1 : Éclairage extérieur. Un éclairage approprié diminue significativement la criminalité.
- Étape 2 : Caméras de sécurité. L'installation de caméras de sécurité visibles, accompagnée de panneaux indiquant que la zone est sous surveillance vidéo, exerce un effet dissuasif important
- Étape 3 : Système d'alarme. L'installation d'un système d'alarme et de dispositifs de signalisation constitue une mesure préventive essentielle.
- Étape 4 : Sécurité. La signalisation indiquant que la zone est sous surveillance, combinée à une surveillance effective (continue ou par des patrouilles régulières), est un moyen de dissuasion efficace
- Étape 5 : Le plan de sécurité incendie peut rapidement réduire les dommages engendrés par l'incendie.
- Étape 6 : Plan d'évacuation. La présence d'un plan d'évacuation efficace peut garantir une issue sécurisée et prévenir le surpeuplement en cas d'urgence.
- Étape 7 : Assimilation et formation. L'intégration des mesures fondamentales mentionnées ci-dessus, ainsi que la formation en gestion des risques et en élaboration de plans de sécurité, représente une condition préalable essentielle à leur mise en œuvre efficace.



RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

CONTEXTE

Les lieux de culte, souvent considérés comme des cibles vulnérables, doivent être préparés à réagir efficacement aux situations d'urgence. Il est crucial de promouvoir la coopération entre les autorités policières et les communautés religieuses, afin de faciliter le signalement et l'échange d'informations rapides et précises concernant les incidents violents et non violents. Cette approche collaborative est indispensable pour développer une stratégie cohérente de protection des lieux de culte, assurer des protocoles d'intervention efficaces et garantir la mise en œuvre appropriée des mesures de sécurité établies.

GROUPE CIBLE

Le public cible inclut les communautés religieuses ainsi que leurs dirigeants, le personnel d'urgence et de sécurité, ainsi que les forces de police locales.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

La valeur ajoutée d'une réponse soigneusement élaborée aux incidents d'urgence dans un lieu de culte est significative, offrant des avantages essentiels sur plusieurs plans. Elle constitue le fondement d'une prise de décision éclairée, d'une allocation optimale des ressources et, en fin de compte, de la préservation des vies et de la réduction des dommages. Les connaissances permettent aux intervenants d'urgence d'agir de manière décisive, efficace et efficiente, minimisant ainsi l'impact de l'incident et protégeant les vies ainsi que les biens. En particulier, la compréhension des rôles et des responsabilités des différentes équipes renforce la coordination et l'efficacité, la connaissance des dangers potentiels aide à établir les mesures de protection et les plans d'évacuation, et l'identification de l'incident permet de déclencher une réponse appropriée.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- **Étape 1 : Formation et éducation du personnel.** La formation continue et l'éducation du personnel des lieux de culte sur la manière de réagir à un incident d'urgence sont essentielles. Une exposition régulière aux procédures et étapes appropriées peut réduire l'anxiété et la panique associées à un acte malveillant, tout en facilitant l'exécution automatique des actions nécessaires.
- **Étape 2 : Informer les autorités.** Les forces de police disposent d'unités d'intervention rapide capables de réagir efficacement, que ce soit pour réprimer une action ou pour alerter les autorités compétentes. L'installation d'un bouton d'alerte peut être particulièrement utile dans les situations où la communication téléphonique est impossible.
- **Étape 3 : Communiquer des informations précises aux autorités.** Pour garantir une réponse efficace, le personnel des lieux de culte doit communiquer des informations exactes, notamment l'heure et le lieu de l'activité illégale, la nature de l'incident, les caractéristiques des auteurs, ainsi que tout autre détail pertinent.
- **Étape 4 : Exécution des plans de sécurité.** L'exécution immédiate des plans de sécurité contribuera à réduire les impacts.



SURVEILLANCE DES ACTES DIRIGÉS CONTRE LES SITES RELIGIEUX

CONTEXTE

L'initiative mise en place par le Secrétariat général des affaires religieuses (GSRA) en Grèce pour enregistrer les actes visant les sites religieux, lancée en 2015, a inspiré cette bonne pratique. Les actes dirigés contre les lieux de culte en Grèce représentent une menace significative pour ces espaces sacrés. Ces incidents nécessitent une approche systématique pour mesurer et évaluer les risques et les menaces auxquels sont confrontées les communautés religieuses du pays. Les rapports annuels produits par l'initiative du GSRA fournissent un compte rendu détaillé des incidents par religion, avec des informations précises sur les types et la fréquence des menaces. Ces rapports constituent un outil clé pour évaluer les niveaux de menace globaux pesant sur les lieux de culte en Grèce. Ils permettent également d'améliorer la compréhension du paysage des menaces religieuses et contribuent à une évaluation plus efficace des risques. En définitive, ces rapports offrent une base de données exhaustive, utilisable pour l'élaboration de politiques, la planification de la sécurité et la mise en œuvre de mesures préventives.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Cette initiative est reconnue comme une pratique exemplaire, car l'enregistrement explicite et exhaustif des actes de violence peut considérablement enrichir la compréhension du contexte et l'évaluation du risque global. Elle permet aux autorités d'identifier les schémas et les tendances de la violence motivée par la religion, facilitant ainsi une allocation plus efficace des ressources. De plus, elle contribue à sensibiliser et à encourager le dialogue interreligieux pour prévenir de futurs incidents. En documentant ces actes, l'initiative offre également une base de données précieuse aux chercheurs et aux décideurs politiques.

GROUPE CIBLE

Communautés religieuses ; agences et autorités gouvernementales, y compris le Secrétariat général aux affaires religieuses ; organismes responsables de l'application de la loi et de la sécurité ; chercheurs et analystes spécialisés dans la liberté religieuse et la sécurité ; groupes de défense et ONG dédiés aux droits et aux protections religieuses.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

- Étape 1 : Rassembler et consigner les données afin d'élargir l'enregistrement systématique des incidents visant les sites religieux et garantir une documentation précise et exhaustive de chaque incident, incluant le type, le lieu et la communauté religieuse concernée.
- Étape 2 : Regrouper les données collectées dans des rapports annuels, comprenant les analyses et les tendances observées au fil des années afin d'identifier les tendances émergentes ou les nouvelles menaces.
- Étape 3 : Exploiter les rapports pour effectuer des évaluations approfondies des risques concernant diverses communautés religieuses. Cela peut être menée en collaboration avec d'autres parties prenantes, telles que les agences de sécurité, afin d'évaluer et de répondre aux menaces identifiées.
- Étape 4 : S'appuyer sur les conclusions des rapports pour orienter les politiques gouvernementales relatives à la liberté religieuse et à la sécurité, et ainsi concevoir des plans d'action ciblés et des stratégies de prévention en fonction des risques identifiés.



AMÉLIORER LA COMMUNICATION ENTRE LES FORCES DE POLICE ET LA COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

Cette initiative vise à promouvoir la confiance et la collaboration entre les forces de l'ordre et les citoyens, contribuant directement à l'amélioration de la sécurité et de la protection des lieux de culte. Cette pratique exemplaire répond au besoin d'adopter des mesures proactives pour garantir la sécurité des espaces publics et des communautés, tout en renforçant l'engagement et la participation active des citoyens aux efforts de sécurité.

GROUPE CIBLE

Communautés urbaines et rurales ; forces de l'ordre et autres organismes nationaux et locaux responsables de l'application de la loi ; entités gouvernementales locales, y compris les conseils de sécurité municipaux ; acteurs de la société civile, associations de résidents et autres organisations communautaires.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Police de proximité (c'est-à-dire le maintien d'une présence régulière et visible) pour une approche proactive et collaborative de la sécurité publique, renforçant les liens étroits entre la police et les citoyens.
- Des relations fondées sur la confiance, qui favorisent une collecte efficace d'informations et permettent une détection précoce des comportements et incidents potentiellement menaçants
- Les conseils municipaux de sécurité, ainsi que les groupes de prévention et de sécurité, doivent établir des mécanismes formels de participation communautaire et s'assurer que les préoccupations des citoyens soient dûment prises en compte.
- Des réunions régulières et des canaux de rétroaction anonymes garantissent que les recommandations sont réalisables tout en préservant l'identité des personnes qui expriment des préoccupations.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Évaluer l'état actuel des pratiques de police de proximité ainsi que des relations entre la communauté et la police dans différentes municipalités. Identifier les domaines présentant des lacunes significatives en matière de confiance et de communication, nécessitant une attention immédiate.
- Étape 2 : Former les agents de la sécurité publique ou les policiers municipaux aux principes et aux pratiques de la police de proximité. Favoriser des interactions régulières entre les agents et les membres de la communauté afin d'établir des relations et un climat de confiance.
- Étape 3 : S'assurer que les conseils municipaux de sécurité sont opérationnels et se réunissent tous les six mois, conformément aux prévisions. Informer le public sur le rôle et les fonctions des conseils municipaux de sécurité ainsi que sur les moyens de participation des citoyens.
- Étape 4 : Organisez des ateliers, des réunions publiques et d'autres forums pour impliquer la communauté dans des discussions sur la sécurité publique. Incitez les citoyens à exprimer leurs préoccupations et leurs suggestions par le biais de canaux formels et anonymes.

CONTEXTE

L'initiative « Lichtinseln », mise en place par diverses communautés religieuses de Vienne en partenariat avec la municipalité, illustre comment ces communautés et les autorités locales peuvent collaborer efficacement en matière de sécurité et de gestion de crise lors de pannes ou de coupures d'électricité. Cette initiative vise non seulement à garantir une sécurité immédiate, mais aussi à poursuivre un objectif symbolique : affronter les crises ensemble et montrer que différentes religions peuvent unir leurs efforts pour accueillir tous les individus, quelles que soient leurs origines.

GROUPE CIBLE

Les principaux groupes ciblés par cette bonne pratique incluent les résidents et les visiteurs des centres-villes des grandes métropoles en période de crise, les équipes de gestion de crise municipales, ainsi que divers groupes religieux et leurs communautés.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Création de points de contact au sein des espaces communautaires religieux pour agir en tant que centres de réponse aux crises.
- Le rôle des bénévoles issus de diverses communautés religieuses consiste à offrir assistance et information, assurant ainsi l'inclusion et l'accessibilité pour tous.
- Une coordination renforcée entre l'équipe de gestion de crise de la ville, les groupes religieux et les opérateurs radioamateurs afin d'assurer l'efficacité des opérations en situation de crise.
- Des exercices et échanges réguliers pour préserver l'état de préparation et favoriser une collaboration efficace.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Identifiez et validez la participation des groupes religieux, tout en sécurisant des espaces d'au moins 20 mètres carrés au sein de leurs installations, équipés de sièges. Collaborez avec l'équipe de gestion de crise de la ville afin de définir les rôles, les responsabilités et les protocoles de communication.
- Étape 2 : Recrutez et formez des bénévoles issus des communautés religieuses participantes afin de fournir leur assistance en cas de crise. Équipez chaque point de contact avec les fournitures nécessaires, telles que des bougies ou des lanternes pour améliorer la visibilité, et veillez à ce que la signalisation soit appropriée.
- Étape 3 : Réalisez des essais pour synchroniser les activités entre le personnel, les opérateurs radioamateurs et l'équipe de gestion de crise de la ville. Organisez régulièrement des exercices d'entraînement et de simulation afin d'assurer la préparation et l'efficacité des opérations.
- Étape 4 : Informez le public sur la disponibilité et l'emplacement de ces points de contact à travers des campagnes de sensibilisation communautaire et d'information publique. Soulignez le caractère interconfessionnel de ces points de contact, en insistant sur leur accessibilité à tous sans aucune restriction.



DIALOGUE INTERRELIGIEUX EN ROUMANIE

CONTEXTE

La pratique du dialogue interreligieux en Roumanie a pour objectif de remédier à l'intolérance religieuse et aux conflits potentiels découlant des malentendus et du manque de communication entre les diverses communautés religieuses. Ce projet a bénéficié d'un soutien officiel, conférant ainsi crédibilité et appui aux activités de dialogue interreligieux, tout en veillant à ce que les groupes religieux se sentent reconnus et protégés.

GROUPE CIBLE

Toutes les communautés religieuses, en particulier les minorités, les leaders religieux, les universitaires et les praticiens de ces croyances, ainsi que le grand public.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Promouvoir la tolérance religieuse en favorisant la compréhension et le respect.
- Promouvoir une société inclusive et harmonieuse tout en contribuant à réduire les conflits potentiels.
- Prévenir les conflits religieux en fournissant une plateforme de communication ouverte et en facilitant la résolution des malentendus et des tensions avant qu'ils ne se transforment en conflit.
- Promouvoir la collaboration en incitant les communautés religieuses à agir de manière concertée sur les enjeux sociaux et en mettant en avant les effets bénéfiques de l'unité entre les diverses confessions.
- Lutter contre l'extrémisme en interrogeant les stéréotypes et les préjugés, contribuant ainsi à une société plus résiliente face aux idéologies extrémistes.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Forums interconfessionnels : organiser des événements tels qu'une conférence interconfessionnelle où les leaders religieux et les universitaires peuvent aborder des défis communs et favoriser une coexistence harmonieuse.
- Étape 2 : Initiatives relatives à la liberté religieuse : Promouvoir le principe de liberté religieuse en soutenant les organisations engagées et en encourageant le dialogue.
- Étape 3 : Initiatives éducatives : Intégrer le dialogue interreligieux, les études religieuses et le multiculturalisme dans les cursus universitaires, tout en organisant des conférences pour sensibiliser les étudiants et le corps académique à ces thématiques.
- Étape 4 : Groupes interconfessionnels locaux : Établir des groupes locaux dans les villes et les villages afin de promouvoir les relations entre les communautés religieuses à travers des prières communes, des projets communautaires et des échanges culturels.
- Étape 5 : Engagement social et politique : Influencer la politique relative à l'éducation religieuse, à la liberté et aux célébrations religieuses par le biais du dialogue interreligieux afin de façonner le paysage social et politique en faveur de l'harmonie religieuse.



SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE

CONTEXTE

La communauté juive de Vienne a instauré un système d'alerte précoce (EWS) pour ses membres, adoptant une démarche proactive afin de protéger la communauté contre les menaces potentielles. Cette initiative assure que les risques, tels que les attaques antisémites ou d'autres enjeux de sécurité, sont détectés en temps utile, permettant ainsi une réaction rapide et efficace.

GROUPE CIBLE

Le public visé inclut les communautés juives ainsi que leurs dirigeants, le personnel d'urgence et de sécurité, ainsi que les forces de police locales.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

Les menaces peuvent être communiquées aux membres de la communauté en quelques minutes, leur permettant de réagir rapidement en suivant les instructions (par exemple, éviter un certain espace public ou verrouiller les portes des lieux de culte juifs). Cela contribue à :

- Renforcer la sécurité de la communauté juive en fournissant des alertes opportunes sur les menaces potentielles.
- Développer la capacité à adopter des mesures proactives pour protéger les membres et les biens contre les dommages.

Cependant, le système EWS (Early Warning System) doit respecter les exigences légales locales et maintenir des normes éthiques rigoureuses afin d'éviter d'éventuelles réclamations en responsabilité.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Les membres de la communauté s'inscrivent à un service (par exemple en ligne) qui les informe des incidents de sécurité pertinents et leur fournit des mises à jour générales ainsi que des conseils sur les évolutions actuelles en matière de sécurité.
- Étape 2 : Transmettre des notifications sous forme de messages texte concis sur les téléphones portables depuis le centre de sécurité de la communauté juive. Ce centre maintient un contact constant avec la police et les autorités de sécurité, et est informé presque instantanément des menaces potentielles.
- Étape 3 : Conserver les instructions et les informations relatives à une menace confidentielles pour le grand public, garantissant ainsi la sécurité opérationnelle, un avantage significatif par rapport à la communication sur les réseaux sociaux.
- Étape 4 : Intégrer les rapports des citoyens provenant des canaux d'urgence ou des formulaires de rapport général de la communauté, en institutionnalisant la communication bidirectionnelle entre les dirigeants communautaires et les membres de la communauté.



RÉAGIR FACE A UNE PERSONNE EN SITUATION DE TROUBLES MENTAUX DANS UN LIEU DE CULTE

CONTEXTE

Une personne présentant un trouble mental qui pénètre dans un lieu de culte peut engendrer une situation que certains pourraient considérer comme menaçante. Lors de la phase de recherche PARTES, le partenaire du projet EFSAS a identifié ce défi commun auquel de nombreux lieux de culte sont confrontés. De tels cas nécessitent une approche délicate et équilibrée afin de garantir la sécurité tout en préservant les valeurs de compassion et d'inclusion

GROUPE CIBLE

Cette pratique s'adresse aux fidèles et aux membres de la communauté religieuse, aux leaders spirituels, au personnel de sécurité, aux professionnels de la santé, aux forces de l'ordre, aux bénévoles et au personnel des lieux de culte, ainsi qu'aux personnes souffrant de handicaps mentaux.

LA VALEUR AJOUTÉE DES BONNES PRATIQUES

- Une réponse empathique à l'événement, conciliant sécurité et sûreté, tout en honorant les valeurs de la communauté religieuse ;
- Formation et préparation en santé mentale pour le personnel et les bénévoles, afin qu'ils soient aptes à gérer ces situations avec calme et efficacité ;
- L'implication de la communauté dans la résolution des enjeux sociaux et la promotion d'un environnement inclusif.
- Sensibilisation à l'identification des signes de détresse mentale, aux méthodes pour apaiser les situations tendues et aux recommandations sur le moment opportun pour solliciter une aide professionnelle.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE

- Étape 1 : Offrir une formation au personnel, aux bénévoles et aux leaders religieux sur l'interaction avec des personnes souffrant de troubles mentaux, de manière empathique et sécurisée. Cela inclut des techniques de désescalade et une sensibilisation à la santé mentale. Il est également recommandé d'élaborer un protocole de sécurité écrit (un plan détaillé décrivant les étapes à suivre en cas d'urgence).
- Étape 2 : Réagir promptement en évaluant la situation, en faisant preuve d'empathie et en appliquant des techniques de désescalade. Employer un langage non conflictuel. Pratiquer l'écoute active et communiquer de manière claire. Éviter d'utiliser du jargon ou des termes complexes qui pourraient déstabiliser ou frustrer la personne en détresse mentale.
- Étape 3 : Garantir la sécurité du groupe ciblé. Si besoin, solliciter des professionnels qualifiés ou du personnel médical et informer les autorités locales en décrivant clairement la situation ainsi que la présence d'une personne en détresse mentale.
- Étape 4 : Suite à l'incident, évaluer la situation et réexaminer le protocole de sécurité. Actualiser le protocole si besoin. Aborder la situation avec les fidèles et atténuer toute préoccupation.



partes-project.eu



**Financé par
l'Union européenne**

AVERTISSEMENT Financé par l'Union européenne. Les opinions et points de vue exprimés sont ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité octroyant la subvention ne peuvent en être tenues responsables.